




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-10**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1258001-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA PROVENCE VERTE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA PROVENCE VERTE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le dispositif Aide à la Provence verte du Département permet aux communes de moins de 200 000 habitants de financer des dépenses d'investissement contribuant à la réduction des températures en zone urbaine par des aménagements durables.

L'objectif du dispositif est de limiter les effets négatifs du changement climatique en utilisant la nature comme élément de confort climatique, et de contribuer aux objectifs de l'Agenda Environnemental commun à la Métropole Aix-Marseille-Provence et au Département des Bouches-du-Rhône notamment sur la qualité de l'air, la biodiversité, la protection de la mer et du littoral.

Ce financement vise à soutenir notamment les travaux et aménagements extérieurs contre les îlots de chaleur :

- Rénovation d'ensemble de cours d'école et de crèche (revêtements cours, brumisateurs, ombrières, végétalisation,...) ;
- Création d'oasis de fraîcheur en centre-ville ;
- Désimperméabilisation des sols et végétalisation de parkings ;
- Aménagements de surfaces végétalisées ;
- Remise à ciel ouvert de canaux ;
- Travaux permettant des arrosages en eau brute ou en récupération.

Le taux de financement peut aller jusqu'à 70%, et est plafonné à 300 000 € HT/an.

L'opération « Désimperméabilisation des sols de la cour de l'école maternelle des trois Sautet » a fait l'objet d'une demande de subvention. Le Département n'ayant pas donné suite à cette demande au titre de l'exercice 2023, la Ville sollicite le report de la demande d'aide financière au titre de l'exercice 2024.

Coût HT de l'opération	Département des Bouches-du-Rhône	Ville d'Aix-en-Provence
60 000 €	42 000 €	18 000 €
<i>Taux de participation</i>	<i>70%</i>	<i>30%</i>

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès du Département des Bouches-du-Rhône un financement à hauteur de 70% du coût total du projet, défini dans le cadre du dispositif « Aide à la Provence Verte » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône et tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-10 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - REPORT D'OPÉRATION AIDE A LA
PROVENCE VERTE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES
BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

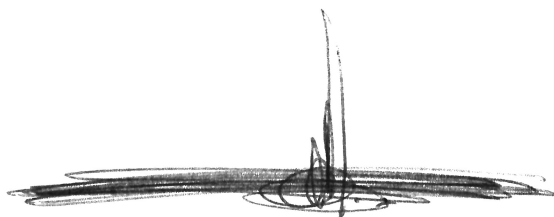
Se sont abstenus

NEANT

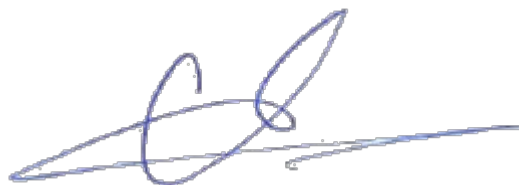
N'ont pas pris part au vote
Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»